

COMMUNE DE BREUIL-LE-SEC
Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Vacances Scolaires
REGLEMENT INTERIEUR

Seront admis à fréquenter l'ALSH, les enfants domiciliés à BREUIL-LE-SEC (ou scolarisés à BREUIL-LE-SEC).

Période de vacances scolaires HIVER, PRINTEMPS, ETE, TOUSSAINT :

→ Les enfants âgés **de 4 à 14 ans**.

L'ALSH fonctionnera dans les locaux du Périscolaire et sera ouvert du lundi au vendredi (sauf jours fériés), de 8h à 12h (arrivée échelonnée de 8h à 9h00, sauf jours de sortie) et de 13h30 à 18h (Accueil échelonné de 13h30 à 14h et reprise des enfants à partir de 17h, au plus tard 18h).

Exemples d'activités : excursions, sorties, travaux manuels, jeux.

TARIFS, INSCRIPTIONS et PAIEMENTS : Durée minimum de l'inscription = la semaine. **Tarif** = voir barème CAF, ci-dessous. Le tarif sera actualisé en début d'année civile et scolaire.

En cas de non communication du N° de CAF et de non présentation de l'avis d'imposition (2018, sur revenus 2017), le tarif maximum est appliqué.

Les tarifs de l'ALSH sont calculés en fonction du montant des revenus du foyer (salaires et assimilés) figurant sur CAFPRO (ou à défaut, l'avis d'imposition pourra vous être demandé). Le tarif à la semaine comprend les sorties, excursions, activités que l'enfant y participe ou non. Le Tarif ne comprend pas les gouters et les repas du midi.

2 MODES D'INSCRIPTIONS =

- 1) **Les dossiers papiers complets** seront à déposer au périscolaire, **15 jours avant la date de début du centre** et devront impérativement être accompagnés de :
 - Dossier unique (fiche multiservice, fiche sanitaire), si pas déjà rempli pour une autre activité,
 - Réservations / Dates d'inscription de l'enfant à l'accueil.

Ou

- 2) **l'inscription à l'ALSH est possible sur PERISCOWEB**, voir les dates d'ouverture et de clôture pour les réservations

Les paiements en espèces ou en chèques de l'ALSH sont à effectuer auprès de Mme LEFEUVE Suzy (ou Mme AUGUY Marie-France) Régisseur du service Périscolaire et ALSH. Ou possibilité de régler en ligne sur Periscoweb. Les paiements se font en post-paiement.

ABSENCES : Il ne sera pas effectué de remboursement en cas d'absence, **exception faite pour maladie exclusivement** et pour une durée minimum d'une semaine, certificat médical obligatoire à l'appui.

ATTENTION : Ne pas oublier de faire les réservations cantine sur PERISCOWEB ou de compléter la fiche papier « cantine » disponible en mairie.

BAREME CAF

(Calcul : revenus avant abattements divisés par 12 et multipliés par le coefficient d'enfants à charge)

Composition de la famille	< ou = à 500 euros	De 551 à 3200 euros	> à 3200 euros
1 enfant	1.65	0.30% des RM* par jour	9.60
2 enfants	1.54	0.28% des RM* par jour	8.96
3 enfants	1.43	0.26% des RM* par jour	8.32
4 enfants	1.32	0.24% des RM* par jour	7.68

*Ressources Mensuelles

